



Réservoir mouche intermittent de MOMAS (RMIM)

Période d'ouverture

D'octobre à avril le lac de MOMAS (RMIM) est géré en « réservoir » : la pêche y est réservée à la mouche fouettée uniquement et la remise à l'eau des poissons y est obligatoire pour toutes les espèces présentes (**No-Kill**).

Pour acquérir le ticket de pêche du réservoir mouche intermittent de Momas (RMIM) vous devrez aller sur le site internet du club sur le lien suivant :

<http://www.clubmouchedubearn.com/>

EXTRAIT DE LA REGLEMENTATION

Le Réservoir de Momas est accessible à tous pêcheurs titulaires *d'un ticket de pêche réservoir à la journée au prix 10 euros ou de droit de pêche saisonnier au prix de 80 Euros*. Il sera possible d'acquérir le ticket de pêche du réservoir mouche intermittent des Momas (RMIM) sur le site internet du club <http://www.clubmouchedubearn.com/> à la rubrique réservoir mouche

Technique de Pêche

- Le matériel autorisé pour pratiquer les techniques de pêche à la mouche en réservoir comprend l'usage d'une canne, de moulinet et de ligne (soie et bas de ligne) aux caractéristiques spécifiques de la pêche à la mouche artificielle dites « au fouet », avec comme leurres des mouches artificielles.
- Une seule canne par action de pêche autorisée, l'épuisette est obligatoire pour remettre le poisson dans de bonne condition dans son élément.
- N'est autorisé qu'un train des trois mouches maximum (**la pêche au buldo y est interdite**). Par mesure de préservation du poisson, l'utilisation d'hameçons sans ardillons est obligatoire (ou ardillons écrasés).
- Tout poisson capturé doit être remis à l'eau avec précaution. (**no-Kill**).
- L'amorçage au pain, brioche etc.....et la pêche à toutes leurs imitations (éponge, imitation œil de poisson) sont interdits.
- Lors des contrôles des gardes particuliers assermentés, tout contrevenant au règlement du réservoir pourra être verbalisé.
- Des journées promotionnelles (participants à un évènement, renouvellement de poisson..) pourront être organisées.
- Du 1 Mai au 30 septembre le réservoir sera géré par la commune de Momas.
- Le règlement intégral est disponible sur le site internet. <http://www.clubmouchedubearn.com/> . Pour rejoindre le lac voici un lien google maps qui vous donnera les coordonnées GPS du lac : <https://goo.gl/maps/6bfVeC74tKcLmedu9>

Voici les coordonnées du lac (**43°24'59.9"N 0°27'09.3"W**). Le lac se situe à côté du lac de l'Ayguelongue.<http://www.clubmouchedubearn.com/>